



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement
1745 boul. St-Louis
Trois-Rivières, G8Z 2N6
819-375-4788

Édifice Du Boisé-des-Pins
125 St-Émile
Trois-Rivières, G8T 7P6
819-693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet
De Trois-Rivières, tenue le **lundi 13 mai 2024, à 18 h 30**
À l'édifice Boisé-des-Pins.

1.A) VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le vice-président déclare la séance ouverte.

1.B) VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

étaient présents :
Émilie Lefrançois, parent
Ingrid Garceau, parent
Daniel Dupont, parent
Marlène Richer, parent
Marilou Lavallée-Benny, parent
Geneviève Vachon, enseignante
Anne Ayotte, orthopédagogue
Jean-François Croteau, enseignant
Kim Brunelle, responsable service de garde
Luc Francoeur, directeur
Valéry Sévigny, directrice adjointe

était absent : Kim Lévesque, enseignante

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Émilie Lefrançois souhaite la bienvenue aux membres du C.E.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour pour la séance régulière du 13 mai 2024.

En ajoutant au point 17 Varia : 1) FDS Pierre Lavoie – transfert (584 \$)

2) Budget 500 \$ pour Conseil d'établissement

3) FDS Fin-Line et Fin-Karine -Transfert Fin-Tr (712,09 \$)

4) SEVF 116 \$

Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	Objet
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
2 min.	2	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour du 13 mai	Adoption
7 min.	3	Adoption et suivi au procès-verbal du 25 mars 2024	Adoption
5 min.	4	Questions de l'assemblée	Information
5 min.	5	Correspondance du président	Information
10 min.	6	Mot de la direction - Expo Alternative 29 et 30 mai - Implication des parents	Information Information
5 min.	7	Formation des membres du CE	Information
10 min.	8	Les Règles de passage et classement 24-25	Adoption
10 min.	9	Services à l'élève 24-25	Information
10 min.	10	Fournitures classiques 24-25	Approbation
10 min.	11	Sorties scolaires 24-25 (délégation de pouvoir pour approuver les sorties qui précéderont le 1 ^{re} CE)	Approbation
10 min.	12	Présentation du budget initial 24-25	Adoption
5 min.	13	Rapport annuel 23-24 sera présenté au premier CE 24-25	Information
5 min.	14	SDG 1) Programmation des activités 24-25 2) Règlements généraux 24-25	Adoption Adoption
10 min.	15	Rapport du représentant au comité de parents	Information
5 min.	16	Rapport du représentant au comité EHDA	Information
5 min.	17	Varia 1) FDS Pierre Lavoie – transfert (584 \$) 2) Budget 500 \$ pour Conseil d'établissement 3) FDS Fin-Line et Fin-Karine -Transfert Fin-Tr (712,09 \$) 4) SEVF 116 \$	Adoption Adoption Adoption Adoption
1 min.	18	Levée de l'assemblée	Adoption

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2024

067-CÉ
23/24- 860

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024, au moins 7 jours avant la tenue de la présente réunion.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-François Croteau, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance régulière du 25 mars 2024.

4. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question de l'assemblée.

5. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune correspondance

6. **MOT DE LA DIRECTION**

1) Expo alternative

Cette activité sera présentée dans les deux édifices le 29 et 30 mai prochain. Le 29 mai, les élèves exposeront dans chacune de leur bâtisse leurs projets faits tout au long de l'année dans différentes classes, et les parents seront invités à venir voir les œuvres des enfants entre 17 h et 19 h. Des collations seront également en vente pour le financement des finissants de 6^e année de 2024-2025. Des cocardes seront placées sur les collations pour les allergies selon notre nouvelle politique alimentaire.

Le 30 mai, ce sont les élèves de chacune des bâtisses qui visiteront les œuvres de chacun d'eux.

2) Implication des parents

Monsieur Luc a dû téléphoner à plus de 80 parents pour le manque d'implication à ce jour pour la bâtisse de Trois-Rivières et à 8 parents pour la bâtisse Boisé-des-Pins.

Nous sommes confiants que les parents feront leurs implications d'ici la fin de l'année.
Nous réfléchissons encore sur la façon de comptabiliser les heures pour 24-25.

7. **FORMATION DES MEMBRES DU CE**

Un rappel est fait aux membres qu'il faut écouter les capsules de formation pour le CE (formation en ligne). Le lien sera retourné aux membres par courriel.

8. **NORMES ET MODALITÉS - RÈGLES DE CLASSEMENT-ÉCHÉANCIER DES BULLETINS**

067-CÉ
23/24- 861

CONSIDÉRANT la recommandation des enseignants ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Dupont, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'échéancier et les règles de classement tel que proposé.

9. **SERVICES À L'ÉLÈVE 24-25 (MESURES)**

067-CÉ
23/24-862

Le directeur présente la proposition de services pour l'année 2024-2025.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction basée sur les besoins des élèves ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Lefrançois, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER la proposition de services 2024-2025 telle que présentée.

10. **FOURNITURES SCOLAIRES-CLASSIQUES 24-25**

067-CÉ
23/24-863

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction basée sur la consultation des enseignants;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le document sur les fournitures scolaires tel que proposé.

11. **SORTIES SCOLAIRES 24-25**

067-CÉ
23/24-864

CONSIDÉRANT la possibilité de faire certaines sorties scolaires en tout début d'année avant une première rencontre du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-François Croteau, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER certaines demandes de sorties scolaires en début d'année présentées aux membres par courriel, en attendant d'approuver la totalité des autres sorties scolaires 24-25 en présentiel tel que proposé.

12. **BUDGET INITIAL 24-25**

Le directeur présente le budget prévu pour l'année scolaire 2024-2025.

067-CÉ
23/24-865

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au Conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par le directeur et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par le directeur de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par monsieur le directeur comprend les revenus du service de garde;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par monsieur le directeur respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école alternative Freinet pour l'année scolaire 2024-2025

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Kim Brunelle, il est résolu :

D'ADOPTER, le projet de budget 2024-2025 de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières pour l'année scolaire tel que proposé par monsieur le directeur, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER, monsieur le directeur pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour qu'il l'approuve.

13. **RAPPORT ANNUEL 23-24**

Le rapport annuel 2023-2024 sera présenté au premier conseil d'établissement du 24-25.

14. **SERVICE DE GARDE - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

1) Programmation des activités 24-25

067-CÉ
23/24-866

CONSIDÉRANT le contenu du document de la programmation d'activités éducatives proposées par le service de garde;

CONSIDÉRANT la mise en page à changer pour un format napperon ;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Marlène Richer, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le contenu tel que proposé.

2) Les règlements généraux 24-25

CONSIDÉRANT l'article 256 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de garde;

EN CONSEQUENCE, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le document des règles de fonctionnement du service de garde pour la rentrée scolaire 2024-2025 avec :

- ajout au point 3.2 : avis de 48 heures
- ajout au point 3.3 : heures de fermeture

15. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Daniel Dupont résume la rencontre qui s'est tenue sur l'engouement pour les candidatures au comité EHDA, 24 candidatures pour 2 postes vacants ainsi que les signatures de contrats pour les agrandissements à venir.

16. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA**

Pas de représentant

17. **VARIA**

067-CÉ
23/24-867

1) Fonds à destination spéciale Pierre Lavoie - Transfert au fonds 584 \$

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement le projet « Pierrelav »;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;

CONSIDÉRANT le revenu supérieur aux dépenses, la somme doit être affectée à ce qui est prévu selon le projet suivant <<Pierrelav>>;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dupont de procéder au transfert du solde de **584 \$** en 2023-2024 vers un fonds à destination spéciale selon le projet prévus à l'annexe.

2) Budget CE 500 \$

067-CÉ
23/24-868

CONSIDÉRANT la demande de membres du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour certains de réclamer les frais de déplacement ou de gardiennage ;

CONSIDÉRANT la possibilité de disposer du solde des dépenses pour récompenser le personnel ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget du conseil d'établissement tel que proposé.

3) Fonds à destination spéciale Fin-Line et Fin-Karine- Transfert vers FIN-TR **712,09 \$**

067-CÉ
23/24-869

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servaient à soutenir financièrement le projet « Fin-Line et Fin-Karine »;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;

CONSIDÉRANT les revenus qui seront déplacé et qui seront affectés au nouveau projet « FIN-TR »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dupont de procéder au transfert des fonds Fin-Line de **221,64 \$** et des fonds Fin-Karine de **490,95 \$** pour un grand total de **712,09 \$** vers un fonds à destination spéciale selon le projet Fin-TR prévu à l'annexe.

4) Fonds à destination spéciale SEVF -Transfert **116 \$**

067-CÉ
23/24-870

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT ces sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement le projet_« SEVF »;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil d'établissement tel que stipulé à l'annexe;

CONSIDÉRANT le revenu supérieur aux dépenses, la somme doit être affectée à ce qui est prévu selon le projet suivant <<SEVF>>;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

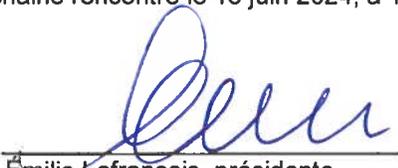
EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Dupont de procéder au transfert du solde de **116 \$** en 2023-2024 vers un fonds à destination spéciale selon le projet prévu à l'annexe.

18. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 11, madame Kim Brunelle propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre le 18 juin 2024, à 18 h 00, à l'édifice Boisé-des-Pins.

Signatures :



Émilie Lefrançois, présidente



Luc Francoeur, directeur

